

C'est que, déjà à cette époque, la Roumanie se montrait très susceptible sur les questions de garantie.

Auparavant, à l'époque heureuse où la France s'exagérait peut-être son rôle de banquier du monde, nous pouvions nous montrer plus exigeants. Mais, déjà Jaurès, en 1911, au moment de la discussion du budget des Affaires étrangères, nous avait mis en garde contre la politique de *terrorisme du capital français*, qui sévissait alors.

« Du jour où vous vous mettez, vous gouvernement,  
« à surveiller, en quelque sorte de haut, le mouvement  
« de notre épargne vers le dehors, vous êtes entraîné  
« à vous préoccuper : non seulement du côté économique  
« et financier, mais du côté national, du côté diplomatique.  
« Et si vous vous servez de la puissance de votre crédit  
« comme d'un moyen diplomatique, c'est un instrument  
« puissant, mais c'est un instrument redoutable. Car,  
« tandis que les conflits diplomatiques, relatifs, par exemple,  
« à des questions de territoire, sont relativement rares,  
« les conflits diplomatiques, qui peuvent naître à l'occasion  
« du refus ou de l'octroi de tel ou tel emprunt, peuvent être  
« très fréquents. D'où une raison nouvelle de préparer  
« une détente générale, sans laquelle un recours nouveau  
« aux armes financières ne fera qu'aggraver entre les peu-  
« ples et les gouvernements les dissensiments et les conflits. »

Les circonstances en 1928 n'étaient plus les mêmes ; la stabilisation de fait et de droit avait réduit notre monnaie au cinquième de sa valeur ; la spéculation à la baisse avait atteint le crédit de l'Etat ; les assurances sociales, la loi Loucheur exigeaient en France l'application d'un rigoureux nationalisme financier, où l'injustice, les abus et la fraude sévissaient d'ailleurs.